

## CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT DE CIVENS

Afin de rendre la commune encore plus agréable, chaque habitant peut planter et fleurir son habitation pour son propre plaisir et celui de tous les Civensois.

Le concours de fleurissement a pour but de féliciter et d'encourager les participants à continuer à faire de notre village, un village coloré et accueillant.

Particuliers, artisans, commerçants et entreprises de la commune, tout le monde peut participer.

Afin de faciliter l'organisation, il est demandé de retourner le bulletin d'inscription avant le 14 juin.

L'attribution des prix s'effectue sur la base des éléments d'appréciation et des critères suivants :

- 1 – le fleurissement (plantes saisonnières, vivaces, rosiers...)
- 2 – harmonie dans les aménagements (volume, forme, couleur...)
- 3 – qualité et entretien des végétaux
- 4 – gestes liés au développement durable

Les visites du jury ont lieu en juillet.

**Merci à tous de participer à l'embellissement de notre commune,**

**Pas besoin d'avoir la main verte, quelques semis, graines ou plantes, un peu d'eau et un brin d'imagination... et laisser la nature faire le reste !**

**Alors petits et grands, vite à vos bêches, râtaux, pelles, arrosoirs...**

✂.....



### **Concours de fleurissement de Civens Bulletin d'inscription**

**Les inscriptions au concours doivent être déposées en mairie de Civens au plus tard le 14 juin.**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

souhaite s'inscrire au concours du fleurissement de Civens  
dans la catégorie suivante :

- A : maison avec cour, balcon, fenêtres fleuries
- B : ferme en activité, commerces, entreprises